

Un coup d'œil sur l'agriculture canadienne

Le Nouveau-Brunswick est le chef de file du Canada atlantique en ce qui concerne les entailles d'érables et les bleuets nains

par Michelle St. Pierre

Date de diffusion : le 15 juin 2022



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2022

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Un coup d'œil sur l'agriculture canadienne



Le Nouveau-Brunswick est le chef de file du Canada atlantique en ce qui concerne les entailles d'érables et les bleuets nains

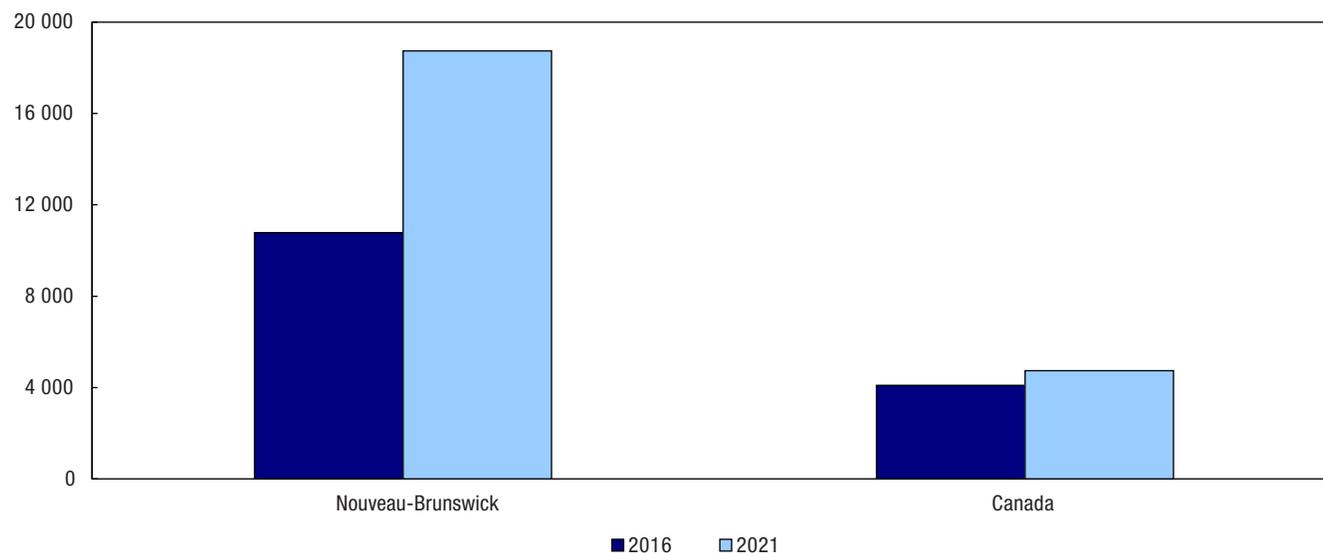
par Michelle St. Pierre

Malgré une offre limitée de zones agricoles en raison de la composition variée des sols et des microclimats, le Nouveau-Brunswick bénéficie d'un secteur agricole dynamique, connu pour ses cabanes à sucre et ses bleuets sauvages. Les données du Recensement de

l'agriculture de 2021 montrent que le secteur agricole du Nouveau-Brunswick, bien que relativement petit, est très diversifié, avec des exploitations agricoles dans toutes les catégories.

Graphique 1
Nombre d'entailles d'érables par exploitation agricole, Nouveau-Brunswick et Canada, 2016 et 2021

entailles par exploitation



Sources : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture, 2016 et 2021 (3438).

En 2021, les exploitations agricoles du Nouveau-Brunswick se classaient au deuxième rang au chapitre des entailles d'érables au pays, et elles ont déclaré 3,5 millions d'entailles dans 188 exploitations agricoles. Les exploitations de la province qui ont déclaré des entailles d'érables comptaient en moyenne 18 744 entailles. Il s'agit du taux le plus élevé au pays et d'un taux plus élevé que la moyenne nationale de 4 735 entailles par exploitation. Il s'agit également d'une augmentation par rapport à 2016, année où le Nouveau-Brunswick a aussi affiché le taux le plus élevé au pays de 10 782 entailles par exploitation. Dans l'ensemble, la province était à l'origine de 6,4 % des 54,6 millions d'entailles d'érables au pays, en hausse par rapport à 4,9 % en 2016.

Les exploitations agricoles classées comme des exploitations productrices de sirop d'érable et d'autres produits de l'érable comptaient presque toutes les entailles d'érables (99,0 %). Ces exploitations ont déclaré des revenus totaux de 35,8 millions de dollars, ce qui correspond à 4,9 % des revenus totaux d'exploitation agricole du Nouveau-Brunswick.

Le Nouveau-Brunswick se classe au deuxième rang au pays au chapitre des bleuets nains

Les exploitations du Nouveau-Brunswick ont déclaré la deuxième superficie en importance consacrée à la culture des bleuets nains au pays, laquelle représentait 22,2 % de la superficie totale au Canada en 2021. Les 36 127 acres consacrées aux bleuets nains étaient réparties entre 241 exploitations, soit plus que toute autre province de l'Atlantique.

En 2021, les exploitations ayant déclaré cultiver des bleuets nains représentaient plus des deux tiers (67,7 %) des exploitations agricoles productrices de fruits et de noix. En 2021, les exploitations productrices de fruits et de noix représentaient 17,2 % de l'ensemble des exploitations déclarantes au Nouveau-Brunswick. Les exploitations productrices de fruits et de noix représentaient le troisième type d'exploitation le plus souvent déclaré dans la province, malgré une baisse de 96 exploitations depuis 2016.

Parallèlement, les exploitations classées sous la catégorie des autres cultures agricoles représentaient

la plus grande partie (23,0 %) de l'ensemble des exploitations agricoles au Nouveau-Brunswick. Les exploitations agricoles classées comme des exploitations productrices de sirop d'érable et d'autres produits de l'érable représentaient plus du quart (26,8 %) des exploitations dans la catégorie des autres cultures agricoles.

En 2021, les exploitations agricoles classées comme des exploitations d'élevage de bovins de boucherie et des parcs d'engraissement venaient au deuxième rang pour ce qui est du nombre d'exploitations dans la province, à l'origine de 18,6 % de l'ensemble des exploitations déclarées. Le nombre d'exploitations d'élevage de bovins de boucherie a augmenté de 4,6 % par rapport à 2016.

La superficie agricole moyenne est stable, mais demeure inférieure à la moyenne canadienne

Le Nouveau-Brunswick a déclaré 685 378 acres de superficie agricole répartis entre 1 851 exploitations en 2021. Cela représente une moyenne de 370,3 acres par exploitation, un nombre relativement inchangé par rapport aux 370,4 acres par exploitation enregistrées en 2016, mais tout de même inférieur à la moyenne canadienne de 809 acres par exploitation.

Tableau 1
Nombre et proportion d'exploitations agricoles selon le type d'exploitation, Nouveau-Brunswick, 2021

	nombre	pourcentage
Élevage de bovins laitiers et production laitière	162	8,8
Élevages de bovins de boucherie et parcs d'engraissement	344	18,6
Élevage de porcs	9	0,5
Élevage de volailles et production d'œufs	53	2,9
Élevage de moutons et de chèvres	33	1,8
Autres types d'élevage	139	7,5
Culture de plantes oléagineuses et de céréales	43	2,3
Culture de légumes et de melons	189	10,2
Culture de fruits et de noix	319	17,2
Culture en serre et en pépinière, et floriculture	134	7,2
Autres cultures agricoles	426	23,0
Total	1 851	100,0

Source : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture, 2021 (3438).

Les exploitations de pommes de terre ont généré davantage des revenus que tout autre type d'exploitation

Plus du quart des revenus agricoles totaux au Nouveau-Brunswick provenaient d'exploitations agricoles classées comme des exploitations de pommes de terre. En 2020, les exploitations agricoles du Nouveau-Brunswick ont déclaré des revenus annuels totaux de 734,2 millions de dollars. Les exploitations de pommes de terre étaient à l'origine de 28,2 % de ces revenus totaux, ou 205,3 millions de dollars, suivies par les exploitations d'élevage de vaches laitières et de production de produits laitiers (127,2 millions de dollars), et par les exploitations d'élevage de poulets à griller et autre volaille (97,4 millions de dollars).

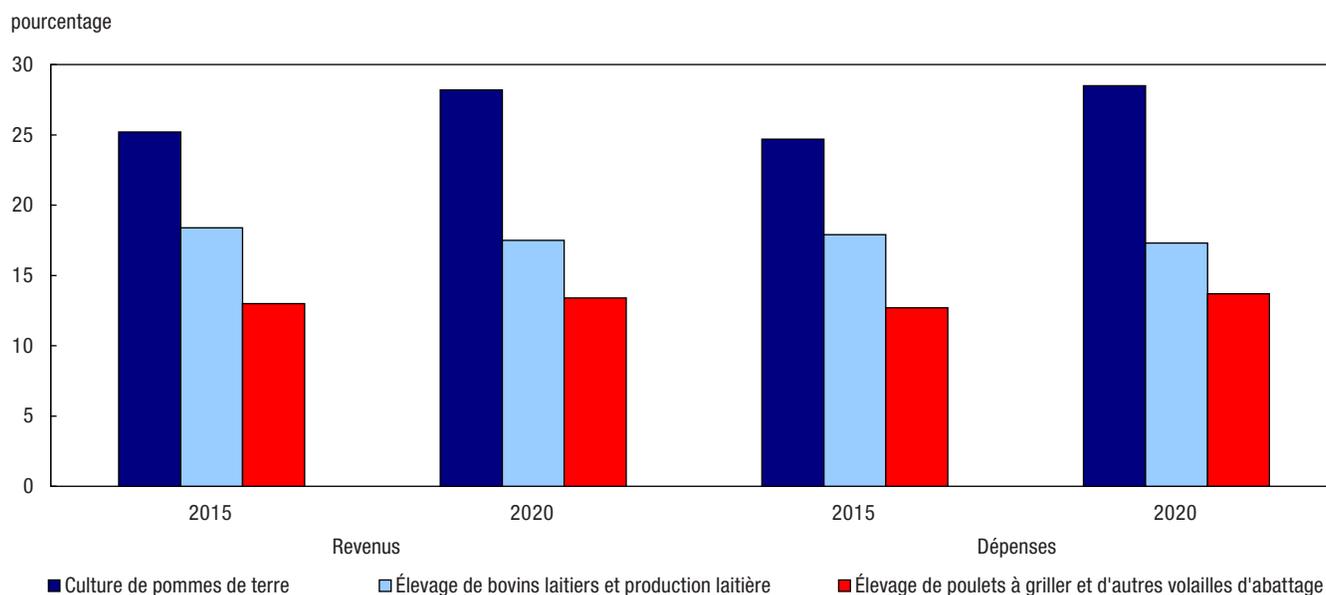
Les dépenses totales des exploitations au Nouveau-Brunswick se sont élevées à 627,1 millions de dollars en 2020. Les exploitations de pommes de terre (179,9 millions de dollars) ont affiché les dépenses agricoles les plus élevées dans la province, suivies par les exploitations d'élevage de vaches laitières et

de production de produits laitiers (109,1 millions de dollars), et par les exploitations d'élevage de poulets à griller et d'autres volailles d'abattage (86,3 million de dollars).

Plus du quart des exploitations du Nouveau-Brunswick ont recours à la vente directe

En 2020, 25,9 % des exploitations du Nouveau-Brunswick ont eu recours à la vente directe, en hausse de 22,1 % par rapport à 2015. Ce taux était nettement plus élevé que la moyenne canadienne (13,6 %). Une tendance similaire a été observée dans l'ensemble des méthodes de ventes directes déclarées, comme les kiosques sur place et la livraison directe. En 2020, les proportions d'exploitations agricoles au Nouveau-Brunswick ayant déclaré tenir des kiosques sur place et faire des livraisons directes aux consommateurs étaient près de deux fois plus élevées que le taux national.

Graphique 2
Proportion du total des revenus et des dépenses agricoles selon les trois principaux types d'exploitations agricoles, Nouveau-Brunswick, 2015 et 2020



Sources : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture, 2016 et 2021 (3438).

Les exploitations agricoles du Nouveau-Brunswick sont moins susceptibles d'avoir un plan de relève

En 2021, moins du dixième (7,7 %) des exploitations du Nouveau-Brunswick ont déclaré avoir un plan de relève. Ce taux est légèrement supérieur à celui de 2016 (7,1 %), mais inférieur à la moyenne canadienne de 12,0 %. Comme c'était le cas partout au Canada, les exploitations des catégories de revenus supérieurs étaient plus susceptibles de déclarer avoir un plan de relève au Nouveau-Brunswick.

Cet écart entre les taux de planification de la relève pourrait notamment s'expliquer par le fait que le Nouveau-Brunswick a déclaré une plus petite proportion d'exploitations agricoles ayant enregistré des revenus de 100 000 dollars et plus. En 2020, 34,0 % des exploitations du Nouveau-Brunswick ont déclaré des revenus de 100 000 dollars et plus, comparativement à 44,2 % des exploitations au Canada.

Le nombre d'exploitations agricoles au Nouveau-Brunswick qui produisent de l'énergie renouvelable augmente

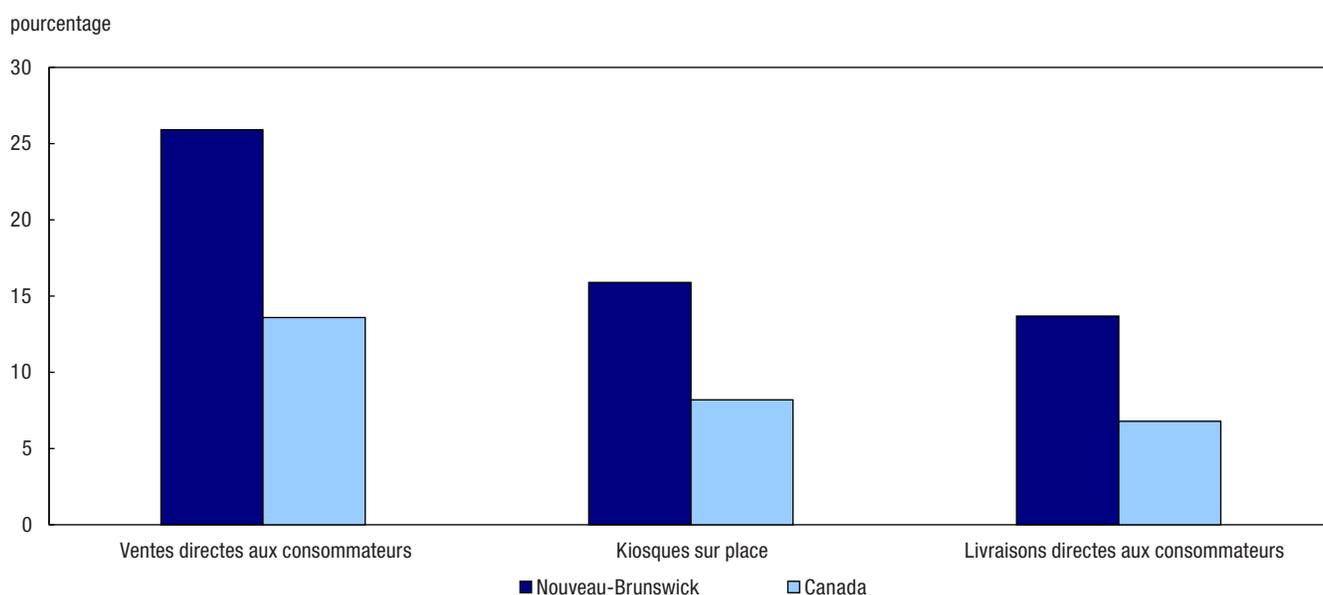
En 2021, 8,8 % de l'ensemble des exploitations agricoles du Nouveau-Brunswick ont déclaré produire de l'énergie renouvelable. Bien que ce taux soit inférieur à la moyenne canadienne (11,9 %), il s'agit d'une augmentation par rapport au recensement précédent, année où 1,7 % des exploitations du Nouveau-Brunswick ont déclaré produire de l'énergie renouvelable.

Il y a moins d'exploitants agricoles au Nouveau-Brunswick, mais un plus grand nombre d'entre eux sont des femmes

Le nombre total d'exploitants agricoles ayant été déclarés dans la province a diminué de 17,6 % de 2016 à 2021. En revanche, au Canada, le nombre

Graphique 3

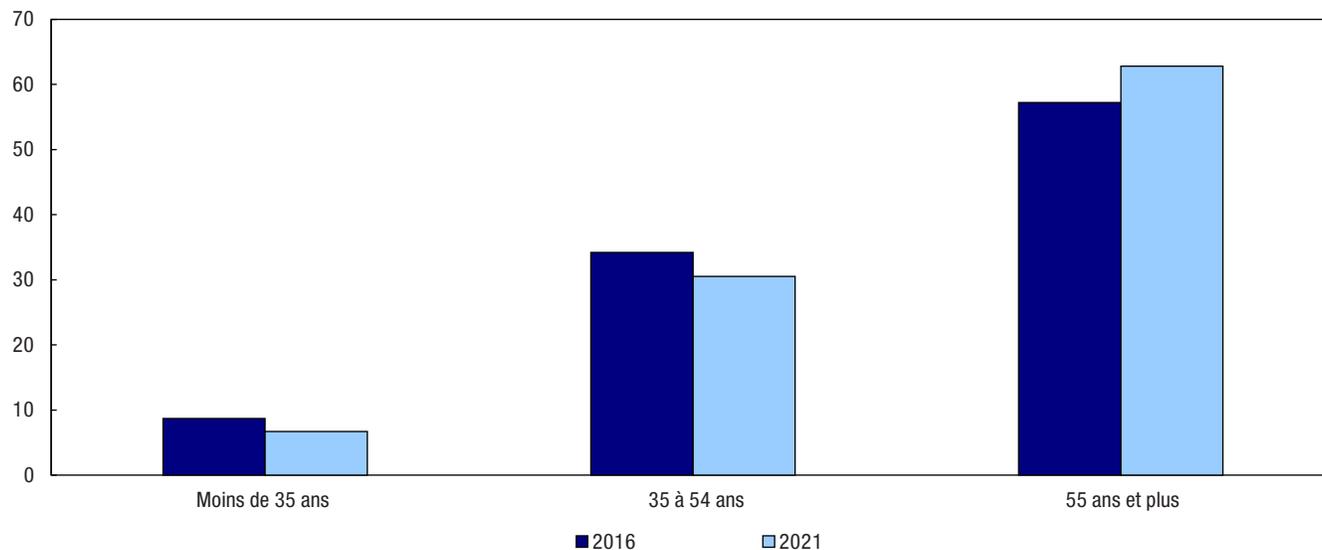
Pourcentage des exploitations agricoles ayant recours à des méthodes de ventes directes, Nouveau-Brunswick et Canada, 2020



Source : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture, 2021 (3438).

Graphique 4**Pourcentage d'exploitants agricoles selon les catégories d'âge, Nouveau-Brunswick, 2016 et 2021**

pourcentage



Note : En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100 %.

Sources : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture, 2016 et 2021 (3438).

total d'exploitants agricoles a augmenté de 3,5 %. Parallèlement, la proportion d'exploitantes agricoles a augmenté au Nouveau-Brunswick pour atteindre un peu moins du quart de tous les exploitants agricoles (23,6 %), mais elle était tout de même inférieure à la proportion nationale de 30,4 %.

L'âge moyen des exploitants agricoles augmente

En 2021, l'âge moyen des exploitants agricoles au Nouveau-Brunswick était de 57,0 ans, en hausse par rapport à 55,6 ans en 2016. Ce chiffre était également supérieur à la moyenne canadienne de 56,0 ans. De 2016 à 2021, la proportion d'exploitants agricoles âgés de 55 ans et plus a augmenté de 57,2 % à 62,8 %, tandis que la proportion d'exploitants agricoles plus jeunes (âgés de moins de 55 ans) a diminué de 42,8 % à 37,2 %.

Un plus grand nombre d'exploitants agricoles travaillent hors ferme

En 2020, 45,9 % des exploitants agricoles de la province ont déclaré travailler hors de leur exploitation, en hausse par rapport à 44,3 % en 2015. Ce taux est inférieur à la moyenne du Canada, où un peu moins de la moitié (47,7 %) des exploitants agricoles ont déclaré travailler hors de leur exploitation. Parmi les exploitants qui ont travaillé hors ferme au Nouveau-Brunswick, près des trois quarts (72,7 %) travaillaient à temps plein. Au Canada, près des deux tiers (66,0 %) des exploitants agricoles qui ont déclaré travailler hors ferme occupaient des emplois à temps plein à l'extérieur de leur exploitation.

Notes aux lecteurs

Définitions et concepts

Un changement conceptuel important a été apporté à la principale unité statistique utilisée par le Programme de la statistique agricole de Statistique Canada dans le cadre du Recensement de l'agriculture de 2021 :

une « ferme » ou une « exploitation agricole » (c.-à-d. la ferme de recensement) désigne maintenant une unité qui génère des produits agricoles et qui déclare des revenus ou des dépenses aux fins de l'impôt à l'Agence du revenu du Canada. Avant 2021, une « ferme » était définie comme étant une exploitation agricole qui produisait au moins un produit agricole destiné à la vente.

En 2021, des changements ont été apportés à la définition d'une ferme de recensement; au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, certaines activités qui étaient précédemment incluses dans la définition ne le sont plus en 2021. Il convient de faire preuve de prudence lorsqu'on compare les données du Recensement de l'agriculture de 2021 avec celles des recensements précédents.

Les données affichées par région géographique ont fait l'objet d'un ajustement tabulaire aléatoire (ATA). Les données totales du Canada pour les répartitions géographiques peuvent différer des données totales du Canada affichées dans les tableaux par le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) et par classe de ventes.

Les données pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest ne sont pas incluses dans les totaux nationaux ; elles sont présentées séparément.

Le Recensement de l'agriculture, qui a lieu tous les cinq ans, est un recensement de toutes les exploitations agricoles qui produisent des produits agricoles et déclarent leurs revenus ou des dépenses aux fins de l'impôt à l'Agence du revenu du Canada. Les concepts importants utilisés dans cette analyse comprennent :

La **superficie agricole totale**, à savoir les terres possédées ou exploitées par une exploitation agricole, comprend : les terres en culture; les terres en jachère; les terres améliorées et les terres non améliorées; les terres boisées et les terres humides; et toute autre terre (y compris les terres en friche et les terres où se trouvent les bâtiments agricoles).

La superficie agricole totale représente la superficie totale des terres possédées, louées, en métayage ou exploitées par cette exploitation, moins la superficie des terres exploitées par d'autres.

Les **terres en culture** désignent la superficie totale consacrée aux grandes cultures, au foin, aux légumes de champ, aux fruits, aux petits fruits, aux noix, au gazon, aux produits de pépinières et aux arbres de Noël.

La classification des **types d'exploitations agricoles** est une procédure qui permet de grouper les fermes de recensement selon leur principal produit. Elle s'effectue en estimant les revenus que la ferme est susceptible de tirer de la vente des cultures et des animaux d'élevage déclarés dans le questionnaire, et en déterminant le produit ou le groupe de produits qui représente la plus grande part des revenus agricoles éventuels de la ferme. Ainsi, une ferme de recensement dont les porcs pourraient représenter 60 % de ses revenus totaux, les bovins de boucherie 20 % et le blé 20 %, serait classée comme une ferme porcine. Les types d'exploitations agricoles utilisés dans ce document sont établis d'après le SCIAN de 2017.

Exploitant agricole désigne les personnes qui sont chargées de prendre les décisions en matière de gestion d'une exploitation agricole. Est également appelé agriculteur, fermier ou propriétaire de ranch.

Les employés agricoles comprennent à la fois les exploitants agricoles et les travailleurs agricoles.

Des **indices de prix** ont été utilisés pour obtenir des estimations en dollars constants des ventes, des valeurs d'exportation et des actifs agricoles afin d'éliminer l'impact de la variation des prix dans les comparaisons d'une année à l'autre.

Revenus d'exploitation agricole

Les données sur les revenus d'exploitation agricole proviennent du Programme de données fiscales agricoles (PDFA). Auparavant, les revenus des exploitations agricoles étaient déclarés au Recensement de l'agriculture. Il convient de faire preuve de prudence lorsque l'on compare les données du Recensement de l'agriculture de 2021 avec celles des recensements précédents.

Le Recensement de l'agriculture mesure les revenus d'exploitation agricole (en dollars courants) pour l'année civile ou financière précédant le recensement.

Les revenus d'exploitation agricole (avant les dépenses) comprennent les revenus d'exploitation de la vente de tous les produits agricoles, les paiements reçus de programmes et les revenus du travail à forfait.

Les éléments suivants ne sont pas compris dans les revenus d'exploitation agricole : les ventes de produits forestiers (par exemple, du bois de chauffage, du bois à pâte, des billes, des poteaux de clôture, des pilotis), les ventes de biens immobilisés (par exemple, des quotas, des terres, de la machinerie) et les revenus provenant de la vente de produits achetés uniquement pour la vente au détail.

Total des dépenses d'exploitation

Les données sur le total des dépenses d'exploitation proviennent du PDFA. Auparavant, les dépenses des exploitations agricoles étaient déclarées au Recensement de l'agriculture. Il convient de faire preuve de prudence lorsque l'on compare les données du Recensement de l'agriculture de 2021 avec celles des recensements précédents.

Le Recensement de l'agriculture mesure les dépenses d'exploitation (en dollars courants) pour l'année civile ou financière précédant le recensement. Les dépenses d'exploitation comprennent tous les coûts associés à la production de produits agricoles (par exemple, le coût des semences, des aliments pour animaux, du carburant et des engrais).

Les éléments suivants ne sont pas compris dans le total des dépenses d'exploitation : l'achat de terres, de bâtiments et d'équipement, l'amortissement ou la déduction pour amortissement. L'amortissement représente la dépense économique d'« usure ». La déduction pour amortissement représente les dépenses inscrites par le déclarant en vertu des règlements sur les impôts.

Ratio des dépenses et des revenus

Le ratio des dépenses et des revenus représente le montant moyen des dépenses d'exploitation engagées pour un dollar de recettes d'exploitation agricole. Le ratio est calculé en dollars courants.

Le jour du recensement était le 11 mai 2021. On a demandé aux exploitants agricoles de déclarer leurs revenus et leurs dépenses d'exploitation pour la dernière année fiscale ou civile complète (2020).

Le **travail à temps plein** désigne un travail de 30 heures et plus par semaine effectué par les exploitants agricoles; le **travail à temps partiel** désigne un travail de moins de 30 heures par semaine effectué par les exploitants.

Certaines données se réfèrent à une période de référence différente du jour du recensement. Par exemple, en ce qui a trait aux données financières, la période de référence correspond à l'année civile ou financière précédant le recensement.